



Editorial

Chers collègues, chers amis,

Il est temps de sortir un nouvel AVMESInfo, nombre d'évènements devant se discuter incessamment. Pour rappel, le comité de l'AVMES vous a demandé de vous exprimer lors de l'**AG extraordinaire du 12 mars** à propos d'une possible négociation avec l'AVOP et l'Etat visant à l'amélioration de nos conditions de travail.

L'AG extraordinaire s'étant exprimée positivement, nous étions prêts pour une ouverture de négociations avec nos partenaires patronaux et possédions quelques idées pour «*rallumer l'étincelle des vocations*» (ou de l'attractivité, pour parler selon les temps) au sein des institutions. Mais, et voilà la surprise, en tant que **premier événement**, l'AVOP a stoppé toute discussion visant à une modification de la CCT et ne maintenant les réunions de la Commission paritaire professionnelle que pour traiter les «*affaires courantes*», c'est-à-dire pour le minimum de la survie de notre statut...

L'AVOP nous pousse ainsi à ne pouvoir nous adresser qu'à l'Etat pour améliorer nos situations professionnelles et statutaires!

Actuellement, nous attendons une rencontre avec le SESAF, afin de discuter des prémisses pour une éventuelle négociation du statut des enseignants engagés dans les fondations.

Au vu de la situation avec l'AVOP, l'AVMES s'inquiète, et depuis longtemps, d'une fuite hors des institutions des enseignants spécialisés jeunes et formés, puisqu'aucune compensation au salaire inférieur par rapport à celui de l'Etat n'est envisagée. L'AVMES se demande si, dans les prochaines années, le travail de qualité que nous faisons, nous défendons et nous promouvons aujourd'hui, pourra se poursuivre. Donc, nous ne pouvons que souhaiter que l'AVOP change d'avis et reprenne les négociations avec nous!

Afin de vous offrir également un autre éclairage sur la question de notre statut, je vous laisse lire les pages suivantes, où un collègue s'exprime en prenant une position qui diffère du résultat de l'AG extraordinaire.

Un **deuxième événement** important a eu lieu à Mézière, le 27 mai, lors de l'Assemblée des

Délégués de la SPV. Durant cette journée, les délégués (dont 11 membres de l'AVMES), ont voté unanimement en faveur d'une résolution demandant un **statut unique pour l'ensemble des enseignants de l'école obligatoire**. Cette résolution, qualifiée d'historique, veut rompre avec cet «*aller de soi vaudois*» qui impose des statuts incohérents aux différents enseignants du canton. Saviez-vous qu'un enseignant spécialisé (*masterisé*), tout comme un enseignant de musique ou un maître de travaux manuels, est situé en classe 11 (CHF 87'000/126'150) alors qu'un enseignant généraliste l'est en classe 9 (CHF 73'991/107'288 FS)? La réflexion et la résolution de la SPV visent à abolir ces différences en affirmant que le travail de tout enseignant peut être différent tout en étant pareillement complexe et pénible à exercer. La SPV demande aussi, pour tous, une formation d'un niveau équivalent (Master). Je vous laisse lire le détail de la résolution à l'adresse www.spv-vd.ch (publications).

D'un point de vue plus personnel, le **troisième événement** que j'ai envie d'aborder dans cet éditorial, est que je quitte la présidence de l'association, quoiqu'avec quelques regrets. Je m'en vais, mais pas très loin, puisque je deviens doyenne au renfort pédagogique de l'ECES. Très heureuse de cette magnifique expérience de présidence - être au coeur des débats politiques et pédagogiques -, je ne peux que ressentir un peu de tristesse en quittant le comité AVMES. Le seul fait de participer au comité permet des liens avec toutes les structures de l'école. L'AVMES et la SPV forment un pôle central où les informations sur l'école circulent, ce qui est incroyablement enrichissant! En lisant les articles qui suivent vous en aurez un bon aperçu.

Malgré mon départ, je n'oublie pas notre association et vous invite à devenir membre du comité afin de mieux connaître et comprendre le système scolaire et agir sur le quotidien qu'est notre école vaudoise.

A tout bientôt!

Lucia Polli

PS : Dès le 1er août, c'est Rémy Chatelain qui assurera l'intérim de la présidence de l'AVMES.

Opinion

**Lettre ouverte au comité de
l'AVMES :
Les bonnes résolutions de l'an 9 ?**

Madame la Présidente,

A la suite de l'assemblée extraordinaire de l'AVMES du 12 mars, je souhaite vous faire part des sentiments suivants (de mauvais perdant ? Peut-être!).

Je regrette l'impression que j'ai d'un débat escamoté, spécialement sur la question de l'étatisation des enseignants spécialisés.

Les membres présents, plus nombreux ce jour-là qu'en d'autres occasions, tant mieux, ont donné le mandat au comité, via une première résolution, d'obtenir une équité de traitement avec nos collègues enseignants spécialisés employés de l'Etat suite à l'introduction de DECFO/Sysrem... et c'est bien compréhensible. La plus grande partie de la réunion est restée centrée sur cette question.

Dans une seconde résolution, abordée tardivement, l'assemblée a souhaité, à une très forte majorité, que vous oeuvriez, pour les enseignants spécialisés, à l'obtention d'un «*statut d'employé-e de l'Etat, engagé-e professionnellement au sein d'une institution du secteur parapublic*».

Pour cet objet, j'aurais souhaité :

- Que nous ayons réellement pu débattre de cette proposition et non l'aborder vers 18h30 au moment où la fatigue se faisait sentir, où la chaleur montait, où certains commençaient à quitter la salle.
- Que nous ayons pu disposer d'un comparatif entre les prestations de l'Etat et celles des institutions pour leurs employés respectifs (statuts, mais aussi conditions de travail).
- Qu'une réflexion sur cet objet ait pu s'instaurer *avec* nos directions et cela pour deux raisons au moins : pouvoir anticiper les conséquences d'une mesure de ce type sur le fonctionnement des institutions et partant sur leurs capacités à rester (ou le devenir parfois) créatives, souples, proches des besoins de leurs élèves, pluridisciplinaires, coordonnées avec les établissements scolaires, etc. La deuxième raison est plus triviale : quelle motivation auront nos directions à nous défendre (résolution 1) alors que nous souhaitons de manière unilatérale prendre nos distances ?

A ce stade, j'ai **deux désirs** que j'exprime par ce canal pour que la réflexion continue:

1. Je souhaiterais que les collègues - présents qui ne se sont pas exprimés ou absents lors de l'AG du 12 mars - réagissent et vous fassent connaître leur point de vue (nombreux paraissent être ceux qui souhaitent que les institutions conservent leurs prérogatives pédagogiques comme esquissé par certains dans la brève discussion). C'est donc un appel à contributions.
2. Je souhaiterais également que nos directions s'interrogent: qu'est-ce qui a pu induire cette prise de position chez les enseignants spécialisés présents ce 12 mars ? Le porte-monnaie seulement ? Peut-être pourrez-vous aborder ce questionnement lors des rencontres que vous aurez avec l'AVOP ?

Corsier-sur-Vevey, le 21 mars 2009

Bernard Savoy, enseignant spécialisé

**Une pétition a été lancée au sein
des institutions**

La **pétition** pour soutenir l'acceptation de la résolution proposée par le comité et décidée par les 57 membres de l'AVMES présents lors de cette assemblée a rencontré un succès historique parmi les institutions du parapublic.

44 feuilles de pétition munies de 220 signatures au total sont arrivées au secrétariat de l'AVMES dans le délai fixé au 15 mai courant.

Le comité de l'AVMES, soutenu ainsi dans sa détermination d'aller de l'avant, remercie les courageux signataires pour leur action.

Le comité

Lettre ouverte en guise de réponse à Bernard Savoy

Cher Bernard,

Je me permets de te répondre en tant qu'ami de longue date et en tant que membre du comité de l'AVMES.

Premièrement en ce qui concerne « le débat escamoté » sur la question d'une éventuelle étatisation des enseignants spécialisé, je peux comprendre ton sentiment « d'escamotage » auquel je préférerais le terme de débat inachevé. L'escamotage sous-entendrait une volonté de dissimulation qui est loin de notre intention.

Nous avons fait parvenir aux enseignants spécialisés, par l'intermédiaire de l'AVMES Info no19 d'octobre 2008, un dossier intitulé « Vers une étatisation des enseignants spécialisés du canton de Vaud » qui est le fruit du travail du comité, résultant du mandat donné par l'assemblée générale extraordinaire d'octobre 2007. Dans ce dossier, les aspects historiques, politiques et économiques sont évoqués de manière assez claire, me semble-t-il. Lors de la dernière assemblée générale extraordinaire, je peux toutefois reconnaître que relativement peu de questions ont porté sur ces différents aspects, mais cela n'invalide en rien les décisions de l'Assemblée de mars 2009.

Deuxièmement en ce qui concerne tes souhaits:

- **Que « cette proposition ait été traitée trop tardivement dans la soirée**», je ne peux que le regretter en constatant que notre organisation n'a pas été au top pour différentes raisons indépendantes de notre volonté, mais nous pouvons accepter la critique et faire mieux la prochaine fois.
- **Que « l'étude comparative Institution/Etat »** proposée dans l'AVMES Info no19 (point 4, Différences syndicales) me paraît un bon point de départ pour un débat qui a plutôt pris la forme de questions informatives. Si le débat n'a pas eu lieu, on peut légitimement penser que les membres de l'assemblée étaient en accord avec ce que nous proposons dans la résolution.
- **Qu' « une réflexion ait pu être menée avec nos directions »**, ... c'est-à-dire l'AVOP? Je te fais juste remarquer que cela

fait des années que l'AVMES a initié une réflexion sur les conditions de travail en institution et a fait des propositions pour améliorer notre statut (Dossier de la fourchette horaire refusé par l'AVOP en 2007, par exemple), et que notre CCT (Convention collective de travail) est constamment revisitée en négociation avec l'AVOP. Quant à notre dernière prise de contact avec l'AVOP, elle s'est soldée par une fin de non-recevoir des nouvelles propositions du comité de l'AVMES.

- **Enfin, tu t'interroges sur « les motivations que pourraient avoir nos directions pour nous défendre alors que nous souhaitons de manière unilatérale prendre nos distances ».**

Nous pouvons affirmer sans ambage que nos directions, par l'intermédiaire de l'AVOP, ne se sont inquiétées de l'avenir de leurs écoles d'enseignement spécialisé que lorsque les dés étaient jetés. Actuellement l'Etat leur demande de « patienter »... ce qui n'a rien d'étonnant, on pouvait s'y attendre.

Selon notre analyse, la situation de l'enseignement spécialisé en institution est gravement en péril et nos directions n'ont pas l'air de s'en rendre compte. Si nous partons au front, ce n'est pas pour prendre nos distances, c'est pour « sauver la peau » de l'enseignement spécialisé parapublic !!! Si aucune avancée dans la revalorisation de notre statut n'est faite dans un avenir proche, nous pouvons sonner le glas de l'enseignement spécialisé en institutions et ce n'est pas seulement notre « culture d'institution » ou notre soi-disant « liberté académique » que nous perdrons, c'est notre existence. Qui serait assez fou pour venir travailler dans un lieu où les conditions de travail vont devenir de plus en plus difficiles avec une population d'élèves « non-intégrables » présentant des troubles de comportement de plus en plus marqués?

Suite en page 4

Qui serait assez fou pour enseigner plus d'heures avec un salaire nettement inférieur que celui de l'enseignement ordinaire? Et, d'ailleurs, la « fuite des cerveaux » a déjà commencé... Cet état de fait inquiète les directions d'institutions et on peut les comprendre, mais elles ne font rien. Oui, bien sûr, un projet de CCT unique est en route, mais il n'est pas prêt d'aboutir avant plusieurs années, ... s'il aboutit. Les SPS s'inquiètent de leur situation, ce qui est légitime en voyant l'Etat reprendre à son compte leur mandat.

Je crois que de toute façon nous n'avons pas un véritable choix entre l'Etat et les Institutions. Par l'intermédiaire de l'AVOP, quoique qu'on veuille, l'Etat est notre patron et il le fait savoir tous les jours de manière plus déterminée. C'est lui qui paie et fixe les règles... On peut déjà en voir les effets dans les directives du SESAF.

- Nous pensons que l'avenir de l'ES en institutions ne peut être assuré que par la reconnaissance de l'équivalence statutaire rapide. L'AVOP n'a pas les moyens de négocier avec l'Etat, car elle ne veut rien lâcher de son statut privé. Nous, comité de l'AVMES, représentants des enseignants spécialisés de ce canton, légitimés par l'acceptation de la résolution lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2008, sommes prêts à offrir à l'Etat en échange de notre revalorisation, notre statut privé. A qui de décider...?
- Et **finalement** qu'est-ce qu'un changement de statut pourrait avoir comme incidences?
 - Nous aurons un contrat de durée indéterminée et notre employeur devra nous assurer un emploi en cas de fermeture de classe
 - Les institutions ne s'arracheront plus les cheveux pour trouver des collaborateurs qualifiés, ils seront fournis par l'Etat.
 - Nous aurons plus facilement la possibilité de travailler dans un cadre institutionnel ou dans dans un établissement ordinaire, ou les deux.

U n e c o l l a b o r a t i o n
Institutions/Etablissements pourra plus facilement se mettre en place.

 - Nous serons soumis à la Lpers et notre CCT disparaîtra tout ou en partie.

- Les modalités d'engagement devront être négociées entre les directions d'institutions et l'Etat (ce qui est déjà à moitié le cas puisque l'Etat accorde ou non les Autorisations de pratiquer)

- Nous pourrions passer à la caisse de pension de l'Etat de Vaud, pour celles-celles qui le désirent.

- Et, enfin, je reste persuadé que la « culture d'institution » à laquelle nous tenons tous, ne va pas être péjorée par cette mesure structurelle. L'Etat a besoin d'institutions fortes, dynamiques et compétentes. Cela ne va pas changer. Au contraire, il y a là peut-être une chance de créer une dynamique de projet coévolutive, dans un esprit de collaboration réciproque avec nos collègues des Etablissements publics.

- Une dernière remarque: nous sommes conscients que l'« Etatisation » des enseignants spécialisés en institutions pourrait « sonner le glas » de l'AVMES et qu'une nouvelle association des enseignants spécialisés, regroupant l'AVMD (maîtres-esses de classes de développement et de pédagogie compensatoire) et l'AVMES pourrait en naître. Qu'à cela ne tienne, cette association n'en serait que plus forte. Il faut aussi reconnaître que l'AVMES est portée à bout de bras depuis plusieurs années par quelques rares personnes motivées qui s'engagent pour le bien de nous tous.

Pour le comité : Rémy Chatelain

PS : Le comité fonctionne en sous-effectif et il manque des délégués dans différentes délégations...

Toute candidature est la bienvenue!!

Renseignements utiles:
avmes@bluewin.ch

Sur le site de l'AVMES:
<http://php.educanet2.ch/avmes/>

* * * * *

**L'intégration en question ou
Débat sur la «Scolarisation
inclusive/intégration»
organisé par la SPV, le 18 mars 2009**

Suite au très bon compte-rendu sur le déroulement de cet après-midi rédigé par Jean-Marc Nicolet dans l'Éducateur 05.09, je ne vais pas faire dans la redite, mais plutôt développer quelques points de vue, dont certains en tonalité « aigre-douce » quant au chemin parcouru et la longueur de celui à parcourir dans la direction de l'inclusion/intégration.

L'idée essentielle dans l'organisation de ce débat avait été de **donner la possibilité aux collègues généralistes titulaires de classe et aux collègues spécialistes des établissements scolaires ordinaires de s'exprimer** à propos de leurs doutes, leurs questionnements, leurs mécontentements, mais également, le cas échéant, leurs satisfactions sur la manière dont les situations d'intégration sont actuellement gérées et sur la façon dont elles le seront par la suite.

Or, en dehors des prises de parole d'enseignantes du CIN, qui sont souvent les premières au front pour le signalement d'enfants en difficulté, peu de participation de la part de collègues CYP, CYT ou du secondaire.

En tant que collègue enseignante SPS témoin de très nombreux mécontentements exprimés par mes collègues de tous degrés dans les établissements (CIN, CYP, CYT, secondaire), j'ai été surprise de leur silence.

Heureusement certain-e-s avaient pu au préalable informer Jean-Marc Haller de dysfonctionnements vécus! Ce dernier a donc quand même pu relater des exemples de situations souvent invraisemblables dans lesquelles nos collègues doivent se débrouiller tant bien que mal.

Par ailleurs quelques interventions essentiellement illustratives de fonctionnements inédits et intéressants ont été évoquées par des collègues enseignant-e-s spécialisé-e-s dépendant de diverses structures, à l'intérieur des établissements ordinaires ou rattaché-e-s à ces derniers.

L'organisation de ce débat avait prévu **un temps de parole des décideurs pour la présentation des différents services.**

De manière générale, ça n'a pas été la partie la plus appréciée de l'auditoire, trop de temps ayant été pris pour cela au détriment du temps restant pour la salle.

Certains discours étaient assez vastes, flous et peu pointus, notamment en réponse, par la suite, à certaines questions de la salle; désagréables impressions de réponses trop évasives, voire même contradictoires face aux propos évoqués dans les questions. En général, il en ressortait un manque de concertation assez important des décideurs à l'évocation de certains dysfonctionnements.

Mais, pour l'avenir, comme le relève Jean-Marc Nicolet dans son compte-rendu «...on retiendra, en bloc et en bref: la ferme volonté de mieux définir le rôle de l'enseignant, de renforcer le partenariat et la collaboration autour du projet d'inclusion, d'améliorer la formation de base et / ou continue des généralistes et peut-être leur reconnaissance salariale;.....» (op. cit.).

Pour clore, quelques considérations personnelles autour **d'une nouvelle philosophie à construire en partenariat entre balbutiements, enthousiasmes, méfiances et méconnaissances réciproques.**

Les nombreux balbutiements relevés dans le fonctionnement des pratiques intégratives actuelles mettent encore trop souvent nos collègues en difficulté, ces dernier-ère-s ne parvenant plus à tenir le coup sur le long terme ou à oser demander fermement les appuis nécessaires qui tardent à venir.

Mais il est aussi intéressant de signaler que du côté des directions d'établissement, même si ses propos ont pu heurter certains de nos collègues, M. Puthod (président de l'ADESOV), n'a pas utilisé la langue de bois, évoquant des pratiques parfois encore trop ancrées de «mes élèves» ou de «le PEV à appliquer de manière peu nuancée».

Une façon de rappeler que pour pouvoir envisager l'intégration / inclusion, il doit nécessairement y avoir un état d'esprit d'ouverture à la différence et à la collaboration avec tous les partenaires que cela implique.

Suite en page 6

Il a été par ailleurs piquant d'entendre M. Kolly (Ressources humaines de la DGEO) se réjouir de l'arrivée prochaine des enseignants spécialisés dans les établissements scolaires... alors que les SPS fonctionnent depuis des années dans ces derniers! Joli exemple de méconnaissance de certains mandats et fonctions ou alors tout simplement clivage de pensées entre le fonctionnement des établissements publics et des institutions du parapublic?

De notre côté, enseignants spécialisés dépendant des institutions du parapublic, nous ne sommes pas en reste quant à une certaine forme de méfiance envers ce concept d'intégration / inclusion.

-Question d'appartenance?

-Question de craintes dues à une conjoncture où, il est vrai, le flou semble aussi dominer la partie?

Etonnant d'apprendre par exemple que la mise au concours de postes SPS à l'interne des institutions du parapublic suscite peu d'engouement de la part d'enseignants spécialisés formés et expérimentés.

-Frilosité quant à la perspective de travailler en collaboration avec les collègues du public?

Il est vrai que la mise au concours de postes de titulaires de classes d'enseignement spécialisé au sein des institutions subit également le même manque d'enthousiasme.

-Alors, un lien de cause à effet structurel?

-Tout cela serait-il lié au manque d'attractivité des conditions offertes par le parapublic comparativement à celles des enseignants spécialisés du public depuis la mise en fonction de DECFO SYSREM?

En définitive, cela semblerait plutôt indiquer que le temps du fonctionnement relativement clivé entre le DFJC et les Fondations, hérité de l'époque où nous dépendions de deux départements distincts, est nécessairement en train de se modifier, voire de se terminer.

A nous aussi de nous adapter au sein du parapublic et, tout en privilégiant les atouts des pôles de compétence pointus dont les institutions sont les dépositaires, nous ouvrir à la collaboration avec les établissements publics, notamment à travers le processus d'intégration / inclusion en cours où nous avons beaucoup à apporter.

Il est vraiment de l'intérêt de tous-tes et particulièrement de celui des élèves de nous positionner activement, sans laisser passer le train!

Mireille Moia Carrard

Brèves

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 26 novembre 2008 à Lutry.

Ce document est disponible pour une demande de lecture auprès du secrétariat avant son adoption lors de la prochaine assemblée générale du 26 novembre 2009.

Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 12 mars 2009 à Lausanne

Ce document est disponible pour une demande de lecture auprès du secrétariat avant son adoption lors de la prochaine assemblée générale du 26 novembre 2009.

Journée récréative pour les enseignants spécialisés

Une délégation du comité de l'AVMES formée de **Catherine Beuret et Christophe Schenk** étudie un projet de journée récréative destinée aux enseignants spécialisés accompagnés de leur famille. Cette journée est prévue en septembre 2009. Une information plus détaillée et un bulletin d'inscription seront envoyés aux membres de la SPV-AVMES et affichée dans les institutions pour les non-membres.

La participation à cette journée ne sera pas onéreuse pour les intéressés car la plus grande partie des frais d'organisation sera prise dans le compte **Manifestations** de l'AVMES qui, nous vous le rappelons, a été garni au moyen des primes d'assurance CASCO versées par des enseignants des institutions pour chaque km de trajet professionnel parcouru et non réclamées par le précédent assureur.

(Décision de l'AG 2007)

Suite des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2009

Afin d'appliquer la résolution votée par les membres de l'AVMES lors de cette assemblée, le comité a pris langue avec le DFJC/SESAP, respectivement avec Mme Anne-Catherine Lyon et M. Serge Loutan.

Actuellement, nous avons déjà reçu une réponse sous la forme d'un accusé de réception de Mme la Cheffe du département DFJC en nous annonçant que le dossier proposé sera traité dans les meilleurs délais.

En cas de rencontre avec le DFJC, le comité de l'AVMES sera accompagné par une délégation du Comité cantonal de la SPV.

**Le comité de l'AVMES vous souhaite
d'excellentes vacances**